

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE Syndicat mixte

Publié le 13/10/2025

Conseil Syndical Session du 3 octobre 2025

Le trois octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : François FOURCHES – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Marie BENEVISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE – Yves MERCIER – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTON – Josette REMY – Thierry REPENTIN – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 5

Secrétaire de séance : Daniel ROCHAIX

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Hervé LAURENT - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Délibération N° C25-62

Date de convocation : 25/09/2025
2^e CONVOCATION

SAVOIE TECHNOLAC 2050 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Rapport au Conseil Syndical

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de Savoie Technolac, situé sur les communes du Bourget-du-Lac et de La Motte-Servolex.

Un diagnostic a été réalisé en 2024 sur le Parc d'Activités Savoie Technolac dans l'objectif de renforcer la biodiversité du site et d'adapter le milieu aux enjeux du réchauffement climatique.

Ce projet de renforcement de la biodiversité sur Savoie Technolac constitue un des deux axes du programme Savoie Technolac 2050 qui vise à participer activement aux actions de lutte contre le dérèglement climatique, en permettant d'une part le développement des mobilités

décarbonées sur le parc d'activité, et d'autre part, en renforçant la biodiversité, tout en augmentant le stockage carbone et en diminuant les ilots de chaleur.

Ces actions de renforcement de la biodiversité sont en adéquation avec les documents cadres tel que le SRCE Rhône-Alpes, qui identifie le corridor « Epine-Bauges », le SRRADET Rhône-Alpes Auvergne et le SCOT Métropole Savoie, qui identifient le site comme s'insérant dans un corridor boisé, ainsi que les PCAET et les CRTE de Grand Lac et de Grand Chambéry, qui veillent à la mise en place d'actions de lutte contre le dérèglement climatique. Cet axe biodiversité s'inscrit également dans la poursuite des actions relevant du contrat Vert et Bleu du lac du Bourget échu en 2024, et dans la continuité des actions de préservations de la biodiversité concrétisées depuis 2021, par une adaptation des pratiques d'entretien sur le site.

Un plan d'actions découlant du diagnostic de 2024 a permis d'identifier des mesures à mettre en œuvre, mesures détaillées ci-après et qui peuvent faire l'objet d'un financement au titre du Fonds Vert, mis en place par les Ministères Aménagement du Territoire et Transition Ecologique, dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Ce projet de renaturation, dont les dépenses sont estimées à 92 952 €HT, connaît un bilan économique déficitaire, malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers existants.

Aussi, il est proposé de solliciter un financement au titre du Fonds Vert, dont le seuil de prise en charge peut être porté au maximum à 60 % du montant des dépenses éligibles.

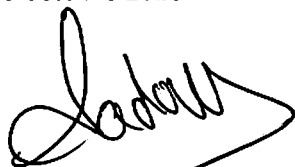
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Sollicite une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds Vert.

Article 2 : Précise que le versement de ces subventions s'effectuera, si nécessaire, sur la base d'une convention de partenariat avec les institutions.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les actes à venir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 3 octobre 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente

[illegible]Page 3 sur 3